

Commission de gestion, COGEST



Michel Perriard
président de la COGEST

Mandat

La commission de gestion est chargée de conseiller et de préavisier les procédures budgétaires et comptables, ainsi que d'exercer le contrôle et la surveillance générale de la gestion financière et des activités traitées par le Secrétariat général ou confiées par ce dernier sous forme de mandats, et d'en rendre compte à l'Assemblée plénière.

La COGEST a traité des thèmes suivants en 2016 :

- Examen détaillé et préavis favorable sur le budget 2017, contenant quelques économies et sans indexation de la contribution ordinaire: la COGEST a relevé, à l'intention des organes décisionnels, l'augmentation des charges du Secrétariat général en lien direct avec le nouveau programme d'activité impactant fortement le financement dès 2018, d'où la nécessité de renoncer à certaines prestations ou sinon d'augmenter la contribution des cantons. Concernant les moyens d'enseignement de la scolarité obligatoire, la COGEST a souhaité faire paraître les coûts des travaux de réalisation des nouveaux moyens de français en dehors de la planification financière, vu les fortes incidences provoquées sans encore être fondées sur des décisions définitives. Avant l'ouverture de ce chantier, elle a par ailleurs demandé que soient étudiées différentes variantes contenant tant les aspects financiers que pédagogiques.
- Examen détaillé et préavis favorable sur les comptes 2015, respectant pour la première fois les normes du MCH2.
- Transfert de la gestion commerciale des ouvrages de la formation professionnelle dès janvier 2017 à une entreprise (SA) par voie de mandat de prestations, dans le cadre de l'accord avec le SEFRI.
- Révision des commentaires du règlement financier, lequel a été révisé et adopté par l'Assemblée plénière le 26 novembre 2015.
- Etude de la question des liquidités de la CIIP, notamment le besoin important de cash en début d'année pour faire face aux décalages entre décaissements et encaissements liés aux ouvrages de la scolarité obligatoire en forte augmentation.
- Constat récurrent du manque à gagner ne permettant pas de couvrir les frais fixes de fonctionnement de l'Unité des moyens d'enseignement de la scolarité obligatoire, conséquence des reports successifs d'introduction des moyens; décision suivra en 2017 concernant les centimes additionnels ajoutés dans le prix de vente des ouvrages.

Thèmes traités et résultats

Données factuelles

La commission de gestion s'est réunie les 13 janvier, 6 avril et 21 septembre 2016.

Présidence: Michel Perriard (FR).

Mutations: Aldo Dalla Piazza a remplacé Guy Lévy dès avril et Alice Chardonens Van Es, Pierre-Etienne Wildi, dès septembre.

La COGEST

Espace romand de la formation

Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande, CIP-CSR

MANDAT

La création et la mission de la CIP-CSR découlent du contrôle parlementaire d'institutions intercantionales, généralisé en Suisse romande sur la base de la «Convention du 5 mars 2010 relative à la participation des Parlements cantonaux dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger» (Convention sur la participation des Parlements, CoParl).

Le mandat de la CIP-CSR est décrit dans les articles 21 à 25 de la Convention scolaire romande.

Activités 2016

Sous la présidence du député fribourgeois M. Gaëtan Emonet, la CIP-CSR s'est réunie à deux reprises, en présence de la présidente et du secrétaire général de la CIIP, le 10 juin à Lausanne et le 28 octobre à Fribourg. Ces séances ont été préparées au cours de trois séances du bureau de la CIP-CSR, avec la participation du secrétaire général. La CIP-CSR donne aux quarante-neuf députés qui la composent l'opportunité de questionner la CIIP sur une foule de questions relatives à la scolarité obligatoire en particulier, comme à la formation en général.

La CIP-CSR a ainsi pris connaissance du rapport 2015 de mise en œuvre de la CSR et du rapport annuel 2015 de la CIIP, de son budget et de ses comptes. Elle en a à chaque fois préavisé positivement la transmission aux parlements cantonaux et a produit un rapport final pour l'année 2016, qu'elle a transmis à la fin mars 2017 aux bureaux des Grands Conseils des cantons membres.

Lors de sa séance du 19 juin, la CIP-CSR a pu profiter de s'informer sur quantité de dossiers, en particulier de moyens d'enseignement, énumérés dans le rapport de mise en œuvre de la CSR.

Lors de son assemblée d'automne, la CIP-CSR a d'une part pris acte du rapport d'état des lieux consécutif au postulat portant sur le renforcement de la formation pratique des enseignants secondaires dans les instituts de formation. Se montrant reconnaissante des informations fournies, elle n'en a pas moins rappelé à la présidente de la CIIP attendre une position plus politique et plus déterminée en faveur des stages en responsabilité. La commission a pris bonne note que des recommandations de la CIIP à ce sujet lui seront présentées en 2017. Elle a conduit, d'autre part, un débat sur la place du fait religieux dans la scolarité obligatoire des divers cantons romands. Par le biais de quatre exposés et d'un débat général, la CIP-CSR a utilement pu prendre en compte les différences d'approches découlant du statut des religions dans les constitutions cantonales. Le débat n'a pas donné lieu à des demandes adressées à la CIIP, ces questions restant exclusivement de compétence cantonale.

Activités